

SMICTOM des Flandres

2024

Revue de presse 2eme Semestre 2024



Document réalisé dans le cadre du rapport annuel de l'année 2022, sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Flandre : des composteurs s'installent peu à peu dans les résidences Flandre Opale Habitat

Par Eugénie Chochois

Dans une démarche écologique et dans le cadre de la redevance incitative, le bailleur social Flandre Opale Habitat a mis en test des composteurs dans plusieurs de ses résidences en partenariat avec le SMITCOM. Le plan à terme : les développer dans toutes ses résidences.

Par Eugénie Chochois

Publié: 4 Juillet 2024

Depuis un an, Cœur de Flandre Agglo a mis en place [une redevance incitative sur la collecte des déchets](#). Celle-ci remplace la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en ne se basant plus sur la valeur locative du logement mais sur la quantité de déchets ramassée, et la surface habitable.

Trois résidences équipées et trois autres en test



Pour l'instant, trois résidences Flandre Opale Habitat sont équipées de composteurs.

Dans cette idée, Flandre Opale Habitat a mis en test dans trois de ses résidences, en Flandre intérieure, des composteurs : à Hazebrouck, au Parc des sens rue Guy-Forget et rue Warein et à Bailleul, chemin des Loups. Ces composteurs font déjà leurs preuves en [permettant de réduire drastiquement le volume des poubelles de déchets ménagers](#). Au Parc des sens, on espère réduire la masse de déchet de 25 % en supprimant un bac de 700L de chaque collecte hebdomadaire.



«Il y a de la vie là dedans !» s'exclame un des habitants présent.

Des actions pédagogiques en partenariat avec le SMICTOM



Avec ce grand ressort, Jessy Courby aère le compost en faisant entrer de l'air dans le fond du bac.

Pour accompagner ses locataires, le bailleur social [met en place avec le SMICTOM](#) des animations et des ateliers autour du compostage et plus généralement, du tri des déchets. « *Le but c'est d'accompagner nos locataires et nos personnels vers une amélioration des pratiques, pour produire du bon compost et promouvoir les espaces verts. Ça fonctionne bien, les locataires sont impliqués. Pourquoi pas, un jour, mettre en place des potagers partagés ?* », s' imagine Bertrand Boez, responsable de proximité chez Flandre Opale Habitat.



Thermomètre à l'appui, on sent immédiatement la chaleur qui s'échappe du bac.

Au Parc des sens, cette après-midi-là, les habitants ont rendez-vous [un tour au composteur avec Jessy Courby](#), guide composteur, pour un rappel sur la manière de procéder. On amène ses déchets à composter, on ajoute une poignée de broyat de bois et de temps en temps, on en

profite pour mélanger la matière. En ouvrant le composteur, les habitants sont surtout impressionnés par la chaleur qui émane du tas : 35°C, thermomètre à l'appui.

« Ce sont des habitudes à prendre »

Quelques minutes plus tard, à cause de la pluie, c'est retour à l'intérieur pour la dizaine de locataire présent. Une « ambassadrice du tri » du SMICTOM est là pour une piqûre de rappel sous forme de jeu. Pourtant les habitants du Parc des sens sont déjà des pros, chacun avec ses cartes dans les mains, le but est de [placer tous les déchets sur le bon bac de tri](#). Peu d'erreurs et quelques explications plus tard, tout est en place.

« On a donné à tous les habitants [des bio-seaux](#) pour faciliter leur tri. Au début, c'est vrai qu'il a fallu lutter contre certaines réticences, mais les habitudes sont venues très naturellement », ajoute Bertrand Boez. Ces tests, s'ils sont concluants sur le long terme, donneront l'impulsion pour l'installation de ces composteurs dans toutes les résidences du bailleur.



Son bio-seau à la main, cette habitante est satisfaite du dispositif.

Exclusif : Éco.Déchets en liquidation, la collecte des poubelles en Flandre reprise par Sepur

Jeudi soir, le tribunal de commerce de Lyon a prononcé la cession des activités de la société Éco.Déchets en charge de la collecte des poubelles sur le territoire du SMICTOM des

Flandres. Sepur reprend le marché dès le 1^{er} août ainsi que tous les salariés.



La société Éco.Déchets était en charge de la collecte depuis avril 2022.

Le contexte

Après un très long règne de Veolia, c'est [Éco.Déchets](#) qui a remporté le marché de la collecte d'ordures ménagères du [SMICTOM des Flandres](#)* et de la communauté de communes de Flandre Lys en avril 2022. Sa proposition s'élevait à 1 million de moins que Veolia. [Les débuts](#) ont été marqués par [une grève](#) très suivie [de cinq jours](#), des problèmes de ramassage avec un changement complet des jours de collecte et [la mise en place de la redevance incitative](#) à partir de juillet 2022 pour la partie expérimentale, puis en janvier 2023 pour la mise en service de cette réforme pour les 104 000 habitants de Cœur de Flandre agglo (ex-CCFI). Après ces quelques mois compliqués, la collecte se déroulait sans problème majeur mais Éco.Déchets avait demandé au SMICTOM de revoir les tournées après avoir constaté que les agents terminaient bien souvent 2 à 3 heures avant l'heure prévue. Une conséquence de la redevance incitative et de [la baisse de 40 % du tonnage](#) des déchets par rapport à 2023.



Quand Éco.Déchets a remporté le marché il y a deux ans, certains avaient annoncé son échec.

La liquidation

Placée en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Lyon en mai, Éco.Déchets n'a pas réussi à prouver qu'elle pouvait s'en sortir : « *Nous n'avions pas les reins assez solides, commente Thierry Bory, le PDG. Notre croissance a été trop rapide et l'inflation trop forte, nous n'avons pas pu augmenter nos prix et nous avons aussi fait des erreurs de gestion.* » Jeudi, le tribunal a prononcé la liquidation, faute d'investisseurs pour réinjecter de l'argent dans Éco.Déchets. Trois sociétés ont été désignées pour reprendre les différents marchés qu'assumait l'entreprise de 450 salariés dont 426 sont repris dans le cadre de cette liquidation. Parmi elles, Sepur qui prend la main sur les agences présentes en Hauts-de-France, Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté. Jusqu'ici, Sepur n'était pas présent dans le Nord, ni le Pas-de-Calais.

La promesse d'une continuité

Jeudi soir, dans un communiqué, Youri Ivanov, le président de Sepur a voulu « *souhaiter la bienvenue aux salariés qui nous rejoignent* » et assure aux 20 collectivités concernées, dont le SMICTOM et la CCFL, « *notre volonté de les satisfaire pleinement en garantissant la continuité de cette mission de service public avec efficacité et dans la confiance.* » Et ce dès le 1^{er} août. Ainsi, tous les salariés du site de Strazeele sont repris et la collecte doit se poursuivre comme avant.

Ancrage au Nord

Le groupe Sepur explique que ce rachat partiel d'Éco.Déchets s'inscrit dans une démarche stratégique (...) pour poursuivre son ancrage régional dans le quart nord-est de la France. Le communiqué ajoute : « *L'entreprise Sepur, qui a su gagner la confiance de nombreuses collectivités sur ces territoires, reste fidèle à sa logique de proximité et de croissance raisonnée.* »

(*) Le SMICTOM des Flandres a en charge 27 communes de l'agglomération Cœur de Flandre soit 78 635 habitants. À lire dans les prochains jours, la réaction du SMICTOM et un entretien avec la société Sepur.

Qui est la société Sepur qui va reprendre la collecte des déchets en Flandre ?

Sepur, basé à Thiverval-Grignon (78) depuis 60 ans, représente un chiffre d'affaires en 2023 de 374 millions, avec 3 200 salariés qui travaillent pour la collecte, le traitement et la valorisation des déchets mais aussi pour la propreté urbaine auprès de 250 collectivités clients. Soit un service assuré pour 10 millions d'habitants et 3,5 millions de tonnes de déchets collectés.

En mai, selon [le site Environnement Magazine](#), « *le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) a confié à Sepur l'exploitation de l'un des plus grands centres de tri de France.* »

Avant la reprise de plusieurs sites d'Eco.Déchets, elle comptait 132 sites d'exploitation, intervenant aussi bien en milieu urbain que rurale. Elle possède également une expérience dans la redevance incitative, comme on peut le lire sur son site internet : « *Nous proposons à nos clients l'intégration de ce système dans notre processus de collecte à l'aide de puces d'identification connectées directement à un logiciel de traitement interne à nos services.* »

Poubelles en Flandre : la collecte reprise par Sepur va coûter plus cher, mais pas pour les habitants

À partir du 1^{er} août, ce sera la société Sepur qui aura la charge de ramasser les poubelles sur le territoire du SMICTOM et de la communauté de communes de Flandre Lys (CCFL). Ce service coûtera 9 % de plus aux collectivités qui assurent que les habitants seront épargnés.



Tous les agents d'Éco.Déchets sont repris par Sepur. Reste à savoir si des intérimaires seront encore engagés. Publié: 28 Juillet 2024

Le contexte. Jeudi, le tribunal de commerce de Lyon a prononcé [la liquidation de la société Éco.Déchets](#) (notre édition de samedi). C'est elle qui avait remporté le marché allant de 2022 à 2026 pour la collecte des ordures ménagères pour le SMICTOM des Flandres et les 8 communes de la CCFL.

Le coût de la hausse. À partir du 1^{er} août, la société [Sepur](#), basée dans les Yvelines, a été désignée pour reprendre ce marché mais le syndicat comme la communauté de communes ont dû accepter une hausse de 9 % : « *Le nouveau marché avec Éco.Déchets nous faisait gagner 1 million par an, soit un total de 4 millions en 2026. Cette hausse de 9 % représente 1 million au total, ce qui veut dire que nous aurons économisé 3 millions en 2026* », explique Philippe Brouteele, président du SMICTOM. Du côté de la CCFL, François-Xavier Henneon, vice-président en charge des déchets, détaille : « *Cela fait environ 200 000 euros en plus sur la totalité du marché. C'était une condition non négociable pour que Sepur reprenne.* »

Une hausse pour les habitants ? Pour les habitants, cette hausse ne sera suivie d'aucun effet, les deux responsables affirmant que le SMICTOM comme la CCFL « *ont de quoi absorber cette augmentation* ». De la même manière, il ne sera pas demandé plus d'argent à Cœur de Flandre agglomération qui souffre déjà [d'un déficit de près d'1,5 million dans son budget consacré à la redevance incitative](#). Et pour la CCFL, qui n'a cessé de faire baisser la facture poubelle pour ses administrés depuis 10 ans, [il y a encore 4 millions en trésorerie](#).

Une bonne année. Pour les deux élus, qui regrettent la liquidation d'Éco.Déchets, l'arrivée de Sepur est une très bonne nouvelle : « *Sans repreneur, pointe Philippe Brouteele, nous aurions été obligés d'accepter un prestataire qui nous aurait demandés beaucoup plus. Là, nous avons pu poser nos conditions.* » Et le président du SMICTOM de les lister : « *Nous voulions que tous les agents, qui ont déjà connu en 2022 un changement de société, soient repris et que le marché soit repris en l'état, sans changement dans les jours de collecte.* »

Pas d'inquiétude. François-Xavier Henneon n'est « *pas du tout inquiet* » suite à ce changement : « *Ce sont les mêmes agents, les mêmes camions et Sepur est déjà prêt pour commencer.* » Même discours du côté du président du SMICTOM : « *Je connaissais Sepur car je suis dans le monde du déchet et c'est un gros opérateur qui travaille depuis 60 ans, avec plus de 3 000 salariés et près de 400 millions de chiffre d'affaires...* »

Discrétion. En juin, le SMICTOM avait voté une délibération à huis clos au sujet de cette hausse de 9 % : « *C'était nécessaire pour ne pas mettre d'huile sur le feu en pleine procédure judiciaire* », se justifie Philippe Brouteele qui ne regrette pas le choix fait en 2022 de prendre Éco.Déchets : « *Tout se passait bien avec eux, ils ont juste voulu grossir trop vite et ça n'a pas marché.* »

Morbecque : une plainte déposée après un imposant dépôt d'ordures

Un imposant tas d'ordures avait été constaté ces dernières semaines non loin du chemin du Souverain à La Motte-au-Bois, dans la forêt de Nieppe. La commune de Morbecque ainsi que l'ONF ont pris des mesures pour le faire retirer ce vendredi, et une plainte a été déposée.



L'impressionnant tas d'ordures a été enlevé par le SMICTOM des Flandres ce mercredi.

Depuis plusieurs semaines, un important dépôt sauvage d'ordures avait été constaté près du chemin du Souverain à La Motte-au-Bois, hameau morbecquois. L'impressionnant amas d'immondices semblait être essentiellement constitué de sacs noirs contenant des ordures ménagères, mais pas seulement : en effet, des plaques d'amiante avaient également été repérées parmi les déchets, ce qui complique évidemment la question du traitement et de la prise en charge. Le lieu du dépôt d'ordures était sur le territoire administré par l'Office national des forêts (ONF), gestionnaire de la forêt de Nieppe.

« On en a ras le bol »

Le dépôt aurait été signalé à la mairie vers la fin du mois de juin, et la question a fini par être réglée ce mercredi avec l'enlèvement des déchets : « *Nous avons fini par réunir tout le monde, avec le SMICTOM qui devait prendre en charge l'enlèvement des déchets en amiante* », indiquait ce mercredi le maire de Morbecque, Jérôme Darques, qui a ajouté son intention de déposer une plainte. L'ONF a également porté plainte suite à ce dépôt sauvage, à laquelle devraient se greffer l'association Morbecque Environnement ainsi que le SMICTOM des Flandres. « *C'est la première fois qu'on va se porter partie civile, on en a ras le bol* », siffle Samuel Gavois, le président de Morbecque Environnement, dont l'association organise régulièrement des collectes de déchets dans la forêt de Nieppe pour la maintenir aussi propre que possible.

« Pas de lien avec la redevance incitative »

Chacun s'accorde à dire que le phénomène n'est pas nouveau, du maire de Morbecques Jérôme Darques au président du SMICTOM Philippe Broutele, en passant par le président de l'association Morbecque Environnement. Pourrait-il y avoir un lien avec la mise en place de la redevance incitative ? Jérôme Darques l'écarte d'emblée : « *Les dépôts sauvages sont là depuis bien plus longtemps, je ne fais pas de lien* », affirme-t-il. De son côté, l'ONF appelle au respect de la forêt et redit que les dépôts sauvages en forêt ont des conséquences au-delà du coût financier de leur enlèvement, notamment en termes d'empoisonnement possible des animaux ou de pollution des cours d'eau, nombreux dans la forêt de Nieppe. « *On veut juste que les gens respectent la forêt.* »

POUBELLE

Sepur reprend le ramassage des déchets, ça change quoi ?

FLANDRE Le tribunal de commerce de Lyon a acté la liquidation judiciaire de l'entreprise Éco déchets en charge de la collecte des déchets en Flandre intérieure et Lys. La société Sepur récupère le marché dès jeudi 1er août. Concrètement, ça change quoi ?

matheu@ledevoir.be
MATHIEU DERVAUX

La décision était malheureusement attendue. Elle est désormais actée. Placée en redressement judiciaire en mai dernier, l'entreprise Éco déchets, en charge de la collecte des déchets en Flandre intérieure et Flandre Lys, a été placée en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Lyon, jeudi 25 juillet. La société Sepur récupère le marché dès le 1^{er} août. Une nouvelle qui ne devrait pas bouleverser les habitudes des administrés.

1 PAS DE CHANGEMENT POUR LES HABITANTS

C'est la principale information à retenir pour le citoyen lambda : ce changement ne se verra pas, tant sur la collecte que sur la facture. « On garde le même matériel, les mêmes jours de ramassage et en termes de tarifs, cela n'impactera pas le citoyen », tient à rassurer Philippe Brouteelle, le président du syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de la région des Flandres (SMICTOM). La fin du marché était prévue en 2026, rien ne devrait changer d'un point de vue organisationnel d'ici là. « Ça n'était pas prévu de changer de prestataire évidemment, mais en soi, une nouvelle société reprend l'existant et on poursuit les choses jusqu'en 2026 », minimise Philippe Brouteelle, sur les conséquences du changement.

2 L'ENSEMBLE DES SALAIRES DU SITE DE STRAZZELLE REPÈRE

Le patron du SMICTOM en avait fait une condition, même si rien ne l'y obligeait : les salaires de Strazzele seront tous repêchés. « On m'a consulté pour savoir quelles étaient les conditions pour que le syndicat accepte l'offre de reprise. Il y avait deux points : la reprise du marché tel quel, majoré de 9% (voir plus bas) et l'ensemble du personnel du site de Strazzele repris ». La perte quarantaine de salariés du site va donc être reprise. « Ils avaient déjà subi le changement en passant de Veolia à Éco déchets, je voulais qu'ils puissent bénéficier de stabilité même si je n'avais pas le mot final et que ça ne me concerne pas directement », explique Philippe Brouteelle.



Le matériel et les agents restent les mêmes malgré le changement d'entreprise.

3

Dès le 1^{er} août, la société Sepur prendra la succession sur le territoire d'Éco déchets.

3 UN MARCHÉ MAJORÉ DE 9% (OUI, IMPACT À TERME ?)

Le seul changement notable finalement se situe sur le prix du marché : celui-ci est majoré de 9%. Un point voté à huis clos lors du dernier conseil du SMICTOM fin juin. « Je ne voulais pas interjurer sur la décision de justice », explique Philippe Brouteelle. C'est une décision qui était déjà octroyée au moment de l'avenant maintenu d'Éco déchets. L'administrateur judiciaire avait demandé cette hausse pour la continuation du marché. Au départ, c'était même 15% mais après vérification, cela est descendu à 9%, détaille le responsable. Concrètement, alors que Coeur de Flandre agglomération présente un déficit d'1,5 million d'euros après la première année de mise en œuvre de la redevance incitative – compensé

cette année par une contribution exceptionnelle du SMICTOM – cette hausse est-elle un véritable caillou dans la chaussure de l'agglomération ou de la CCFL, également concernée par ce changement. « Non, répond-il d'emblée, il n'y aura aucun impact sur la CCFL et Coeur de Flandre agglomération. C'est le SMICTOM qui évaluerait dans le temps certaines dépenses ou ne fera pas certaines choses pour combler cette hausse de marché ».

4 LA CRAINTE D'UN PRESTATAIRE HORS MARCHÉ COÛTE

Le président du syndicat mixte tient également à rappeler les conditions d'attribution du marché à l'époque. « Cela nous faisait gagner plus d'un million d'euros par an sur la durée du contrat avec Éco déchets. On gagnait un peu moins que prévu sur le marché », pointe Philippe Brouteelle. La principale crainte du responsable était une absence d'offre de reprise pour Éco déchets : « Ma priorité était d'assurer la continuité du service public. S'il n'y avait pas eu d'offre, on était allés à la merci d'une société X

ou Y qui nous aurait dit "OK pour ramasser vos déchets, mais c'est tel tarif" ». Un scénario catastrophe évité

grâce à cette reprise. Constaté, la société Éco déchets n'a pas donné suite à nos demandes.

Sepur, leader français sur les déchets

Logiquement, le nouveau prestataire de ramassage des déchets en Flandre a les reins solides. Présent auprès des acteurs publics depuis près de 60 ans, le groupe souhaitait « un déploiement cohérent et maîtrisé dans le quart Nord-Est de la France pour renforcer ses positions ». Au total, elle reprend le marché pour une vingtaine de collectivités à travers la France, ayant souhaité reprendre uniquement « les activités sur des zones dans lesquelles le groupe était déjà implanté ». Dans un communiqué, le président du groupe Sepur, Yvan Ivanov, a salué cette nouvelle étape : « Cette décision est une nouvelle étape dans le déploiement de Sepur et je tiens à souhaiter la bienvenue aux salariés qui nous rejoignent. La reprise de ces contrats s'inscrit dans notre logique de mariage territorial au service de notre croissance globale ». L'entreprise affiche un chiffre d'affaires de 374 millions d'euros et emploie près de 3 200 collaborateurs sur l'ensemble de ses territoires. Au total, plus de 10 millions d'habitants sont concernés par les collectes de la société à travers 250 collectivités en France avec 132 sites d'exploitation à travers le territoire.



Les jours de ramassage restent les mêmes.

D'autres dépôts sauvages constatés récemment

L'impressionnant amas de déchets déblayé par le SMICTOM des Flandres ce mercredi n'est pas le seul dépôt sauvage constaté récemment, dans la commune située en bordure de la forêt de Nieppe : le maire Jérôme Darques a également évoqué un autre dépôt sauvage comportant des plaques d'amiante dont l'auteur, un particulier, aurait été identifié grâce à une caméra de vidéosurveillance. « *Je l'ai contacté pour qu'il vienne enlever ça, sinon je dépose une plainte* », poursuit-il. *J'attends son appel.* » Un autre amas d'ordures a également été constaté cette semaine non loin de l'ancienne auberge du Gros Chêne.

Enfin, depuis quelques jours, une voiture sans permis a été laissée à l'abandon sur le parking de cette même auberge, côté forêt. Elle est remplie de débris, un vélo tordu laissé sur le toit du véhicule. L'ONF est, là encore, au courant de la situation, ainsi que la mairie de Morbecque, qui est en train de prendre des mesures. « *Je ne veux pas que tout le monde se serve de Morbecque comme d'une poubelle* », a asséné le maire.

Youri Ivanov, PDG de Sepur : « Il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour les collectes »

Pourquoi reprendre un marché de collecte dans le Nord, un territoire où Sepur n'est pas présent ?

Youri Ivanov : « Revenons à la genèse de l'opération, la reprise de l'intégralité des actifs d'Éco.déchets, entreprise qui était en difficulté depuis de nombreux mois. Ces actifs entraient parfaitement dans notre stratégie de déploiement. Le marché des Flandres est un peu excentré par rapport à nos bases historiques, c'était l'occasion où jamais. Il faut le considérer comme une opération un peu plus large, car ça représente 240 salariés sur l'ensemble des marchés d'Éco.déchets repris par Sepur en France. »

Les 45 salariés du centre de Strazeele intègrent Sepur. Comment et avec quel matériel vont-ils travailler ?

« Pour l'instant, on est en phase de découverte, on va faire un état des lieux du matériel, de leurs difficultés. Les salariés étaient depuis de nombreux mois dans l'incertitude. On arrive avec bienveillance, on déploiera du matériel de réserve si nécessaire. On mettra en place des plans d'action. Les collaborateurs sont en tout cas soulagés d'intégrer une entreprise solide. Malgré l'image de temps à autre salie par nos concurrents sur l'aspect social de Sepur, nos 3 400 collaborateurs sont rémunérés et traités correctement. »

Pourquoi le coût du nouveau marché de collecte est-il supérieur de 9 % à l'ancien ?

« Je n'y suis pour rien. Dans le cadre de la mise en place du redressement judiciaire d'Éco.déchets, il y avait la possibilité d'une continuité d'activité soumise à un réajustement d'un certain nombre de marchés de sorte à rétablir une rentabilité, ce qui n'était pas le cas du précédent marché. »

Avez-vous une expérience de la redevance incitative ?

« Sepur a beaucoup de contrats en redevance incitative. Manifestement, en Flandre, il y a des dysfonctionnements dans la remontée d'informations, dans le traitement de celles-ci. En redevance incitative, rien n'est parfait. Cela nécessite de mettre des systèmes embarqués dans les véhicules. Ce n'est pas une science exacte. On travaille beaucoup avec nos prestataires pour sécuriser ce système, mais on n'a pas à 100 % de remontées. »

Le calendrier de collecte mis en place par Éco.déchets aboutissait parfois à des journées de travail de quatre à cinq heures. Comment y remédier ?

« Le fini parti chez nous n'existe pas. On reprend l'intégralité des 47 collaborateurs, avec maintien de la rémunération et des contrats de travail. Nous allons harmoniser les organisations et voir comment optimiser les collectes sans changer le calendrier. Augmenter le remplissage des bennes est une solution qui entraînera une augmentation de la durée des tournées. Nous utiliserons le parc de véhicules existant. »

Allez-vous réaliser des travaux au centre d'exploitation de Strazeele, qui est vieillissant ?

« On a un certain nombre d'exigences en termes de sécurité et de normes environnementales. Ce que j'ai pu voir à Strazeele est assez éloigné de nos exigences. Petit à petit, on déploiera le plan d'intégration Sepur sur le site auparavant exploité par Éco.déchets. »

Quand serez-vous totalement opérationnels ?

« Historiquement, on a repris des entreprises qui réalisaient de 10 à 12 millions d'euros. Il nous a fallu entre trois et six mois pour intégrer les données, les comprendre, mettre en place des mesures correctives, apporter du confort aux collaborateurs. »

Ferez-vous appel à des intérimaires pour compléter l'effectif de ripeurs alors que ce procédé vous a été reproché ?

« J'ai la volonté de faire tourner les services. Je sais que je ne bénéficie pas de 100 % de l'effectif tous les jours. De ce fait, j'ai besoin de flexibilité. »

Craignez-vous une mise en place difficile ce jeudi ?

« Il n'y a vraiment pas lieu de s'inquiéter pour les collectes. »

Poubelles en Flandre : une première journée de collecte sans accroc

Nouveau prestataire du SMICTOM et de la CCFL pour la collecte des déchets, la société Sepur a pris du service ce jeudi. Impressions au centre d'exploitation de Strazeele.



Sepur utilise les mêmes camions qu'Éco.déchets au préalable.

Les camions de la tournée du matin rentrent les uns après les autres dans la cour du centre d'exploitation de Strazeele. Rien n'a changé, hormis les stickers « Sepur » collés sur les véhicules. Ce jeudi, la société francilienne qui a pris la suite d'Éco.déchets, placée en liquidation, est officiellement devenue délégataire du SMICTOM des Flandres et de la CCFL pour la collecte des déchets. L'entreprise aux quelque 3 400 salariés en France a repris a repris l'intégralité des « anciens » d'Éco.déchets.

« Reins solides »

En ce premier jour du nouveau marché, chauffeurs et ripeurs sont plutôt satisfaits de leur troisième employeur en deux ans : « *C'est effectivement plutôt rassurant d'être adossé à une entreprise qui a les reins solides* », déclare l'un d'eux. Concrètement, rien n'est différent dans la mesure où le calendrier des collectes ne change pas, condition posée par le SMICTOM des Flandres. Le fonctionnement actuel de même que les conditions salariales sont figés pour trois mois.

Quelle organisation à venir ?

La crainte de plusieurs ripeurs ? « *Des modifications après ce délai.* » Au regard des effectifs et du volume de déchets à collecter, il arrive que des tournées soient finies en quatre ou cinq heures. Or, Youri Ivanov a annoncé que son groupe ne pratique pas le « *fini parti* ». [Dans un entretien](#), le président de Sepur a indiqué que l'entreprise se donnait trois à six mois pour optimiser la collecte.

MORBECQUE

DÉPÔTS SAUVAGES : RAS-LE-BOL GÉNÉRAL

Nouvelle accumulation de déchets en forêt. Une plainte a été déposée. Association et pouvoirs publics ne veulent plus laisser passer. Page 6



SEPTEMBRE

Espèces protégées à la future déchetterie d'Hazebrouck : pas de transfert avant le printemps

La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) réalisera l'opération préalable au chantier de nouvelle déchetterie non pas cet automne mais au printemps 2025.

PAR MARC LE TELLIER
hazebrouck@lavoixdunord.fr

FLANDRE. Les Hazebrouckois n'ont pas fini de voir (et de subir) les bouchons à l'entrée de l'actuelle déchetterie, rue du Milieu.

« UNE FILE DE 30 VOITURES À LAVENTIE »

Philippe Brouteele, le président du SMICTOM des Flandres, avait raison d'être prudent sur les délais de livraison du nouvel équipement, rue de Vieux-Berquin : la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) a en effet décalé au printemps 2025 le transfert des espèces protégées, tritons crêtés et lézards des murailles, prévu à l'origine cet automne.

« Nous restons tributaires des délais fixés par les écologues de la DDTM », précise Philippe Brouteele, qui espère une ouverture de la nouvelle déchetterie non



L'actuelle déchetterie d'Hazebrouck servira jusqu'en 2026.

plus début mais mi-2026. En attendant, le fonctionnement des sept autres (Bailleul, Nieppe, Steenbecque, Merville, Estaires, Ebblinghem et Laventie) n'évoluera pas et les jours de fermeture non plus.

Dans un courrier transmis à la rédaction, un Mervillois déplore la fermeture des déchetteries de Merville et Estaires le mardi, ce qui entraîne « une file d'attente de 30 voitures à Laventie et un personnel débordé ».

UN ENDROIT PLUS FACILE D'ACCÈS ?

Cet usager souligne également la fermeture anticipée (16 h 30 à Merville). Une décision justifiée par le fait que l'installation n'est pas reliée au réseau électrique et ne bénéficie donc pas d'éclairage lorsque le ciel s'assombrit. « Je n'ai pas été destinataire de ce courrier, souligne Philippe Brouteele. Huit déchetteries qui tournent en même temps nécessitent une organisation. » Le planning n'évoluera pas

dans les mois à venir et le président du SMICTOM conseille néanmoins aux usagers de se tourner vers Merville : « Elle est facile d'accès, l'espace est grand et elle dispose de nombreuses bennes. »

“ Se rendre à la déchetterie de Merville, un conseil adressé aux usagers par les autorités.

La récupération de nouveaux déchets rue Victorine-Deroide est une hypothèse sur laquelle planche le syndicat.

+ **SUR NOTRE SITE**
Nos articles sur la gestion des déchets en Flandre sont à retrouver sur lavoixdunord.fr onglet Hazebrouck.

Ancien abattoir et future déchetterie au menu du conseil municipal d'Hazebrouck

Le site des anciens abattoirs d'Hazebrouck, rue du Milieu, présente un intérêt majeur pour le territoire de Flandre intérieure. L'agglomération porte [un projet de campus agroalimentaire](#) sur le site d'un peu moins de quatre hectares, mettant l'accent sur l'innovation et la formation supérieure. Le passage obligé vers cette réhabilitation est une délibération soumise ce mercredi aux élus du conseil municipal d'Hazebrouck. Ils devront statuer sur l'intérêt communautaire du projet puis se prononcer sur l'acquisition par Cœur de Flandre aggro des terrains pour un montant de 2,45 millions d'euros. L'Établissement public foncier (EPF), qui a réalisé les travaux de démolition et de désamiantage, est à ce jour propriétaire de la friche.

Un peu de plus de 3 hectares en compensation

Les élus hazebrouckois devront aussi délibérer sur un équipement attendu dans le marais aux lièvres : [la future déchetterie](#), rue de Vieux-Berquin. L'existence d'espèces protégées, triton crêté et lézard des murailles, a été démontré sur le site et la zone occupée à l'avenir par la déchetterie doit être compensées. La Ville a déterminé un espace de 3,4 hectares sur deux parcelles distinctes faisant l'objet d'une convention entre Hazebrouck, Cœur de Flandre aggro et le SMICTOM des Flandres.

Des entrepreneurs remontés contre la nouvelle taxe mobilité imposée par Cœur de Flandre aggro

Mardi soir, 73 élus sur les 88 de Cœur de Flandre aggro ont voté pour l'instauration du versement mobilité pour les entreprises et collectivités de plus de 11 salariés. De quoi sérieusement agacer certains dirigeants d'entreprises.



Pour le gérant du supermarché Carrefour d'Hazebrouck, ce versement est une catastrophe.

Lors du conseil de Cœur de Flandre aggro, Antony Gautier, le vice-président en charge de la mobilité, a présenté le versement mobilité qui va permettre de financer [le réseau de](#)

[transport gratuit](#) : « Nous avons un comité de partenaires, le taux a été débattu et adopté à l'unanimité », a lancé le maire de Bailleul. [Une réunion a été proposée en mai](#) mais elle a réuni très peu de personnes. Nous avons appelé une dizaine de dirigeants et le son de cloche est radicalement différent.

[Mélodie Warlouzel](#), à la tête de l'entreprise Saveto à Staple, connaît bien ce dossier : « J'ai assisté aux réunions de préparation et je suis déçu par le montant du taux à 1,07 % alors que dans l'Audomarois, il est à 0,7 %. Pour moi, c'est 10 000€ par an, ça fragilise l'économie de l'entreprise et je n'en verrai pas les bénéfices. »

« C'est catastrophique »

D'autres n'étaient pas au courant, comme François Vitse, installé à Noordpeene : « Ce n'est pas du tout une bonne nouvelle. Ici, les gars commencent très tôt, ils ne vont pas venir en bus. » L'homme calcule qu'il devra sortir 100 000€ par an mais conteste l'utilité de ces transports en milieu rural. Abdel Benkahla, qui gère les 130 salariés de Carrefour Hazebrouck, n'a jamais entendu parler de ce versement : « C'est catastrophique, ça fait presque deux salariés à temps plein, avec le contexte inflationniste, je vais devoir me séparer de deux personnes ! » Lui veut tout faire pour que cette taxe ne s'applique pas. Il ajoute : « Tous mes salariés viennent en voiture, et les premiers arrivent à 4 heures du matin. Nous ne sommes pas à Lille ou Dunkerque. »

[François-Xavier Prum](#), boulanger, traiteur et à la tête du château de Morbecque, fait partie des surpris : « C'est toujours très facile de faire de nouvelles taxes, mes gars travaillent la nuit donc je ne suis pas concerné par les bus. On va supprimer certains investissements, parce qu'avec la taxe foncière qui augmente, la hausse des matières premières, on doit toujours éponger. »

L'agglomération avait indiqué que pour PME de 15 salariés, dont la masse salariale est de 450 000 euros, la charge annuelle serait de 4 725 euros. Pour 250 salariés, le montant sera de 78 750 euros.

Un budget de 7,5 millions

Un autre dirigeant souligne un vrai risque : « Si c'est pour que les gens aillent gratuitement à la gare pour se rendre à Dunkerque où l'on annonce 20 000 emplois, à quoi ça sert ? »

Les collectivités aussi vont devoir payer. Selon une première estimation, cela représente 80 000€ par an pour la ville d'Hazebrouck. Philippe Brouteele, le président du SMICTOM (syndicat en charge des déchets) qui compte 50 agents, lance : « Personne n'est heureux de payer une taxe en plus mais si cela rend service à la population, c'est bien. »

Ce versement sera collecté dès 2025 par l'Urssaf. Cœur de Flandre a prévu un budget de 1,5 million pour la fin d'année prochaine puis 3 millions en 2026 et 2027, soit 7,5 millions.

Nouvelle menace pour la construction de la déchetterie d'Hazebrouck, le sous-préfet rassure

Pour engager la construction de la nouvelle déchetterie d'Hazebrouck rue de Vieux-Berquin, le SMICTOM doit compenser la disparition de zones humides. Mais l'un des terrains retenus, situé derrière l'AFPA, pose problème.



La Direction départementale des territoires et de la mer a demandé au SMICTOM d'enquêter sur les remblais illégaux présents sur le terrain. Publié: 25 Septembre 2024

Le contexte. Juillet 2024. Voilà [la date donnée](#) par Philippe Broutele, le président du SMICTOM⁽¹⁾ qui avait ajouté : « *Si tout va bien* ». Aujourd'hui, pas l'ombre d'un coup de pioche n'a été donné dans les terrains situés face à l'AFPA rue de Vieux-Berquin. Aujourd'hui, tout va mal pour ce projet suite à [la découverte de lézards des murailles et de tritons crêtés](#), deux espèces protégées. [Il faut attendre la période de reproduction](#), entre février et avril, pour les déplacer. Le syndicat avait prévu une mise en service fin 2026, jusqu'à ce courrier de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) demandant une enquête fouillée sur des remblais... Ce nouvel épisode a été évoqué lors du conseil du SMICTOM lundi soir.



La déchetterie est actuellement rue du Milieu.

Les remblais qui bloquent le chantier. Pour pouvoir construire sur une zone humide, le SMICTOM doit compenser avec des terrains dont la surface est trois fois plus grande que celle de la déchetterie. La ville d'Hazebrouck avait justement acheté pour 100 000€ une parcelle 27 000 m² [situé entre l'AFPA et l'étang du Vert Vallon](#) pour le transformer en nouvel

espace paysager. Il a été convenu qu'elle serve pour compenser l'empreinte environnementale du nouvel équipement, ce qui renforce le projet de la ville d'en faire un poumon vert. En réunion de conseil municipal, mercredi, les élus ont adopté une convention de compensation avec le SMICTOM des Flandres et l'agglomération. Sauf que des remblais s'y trouvent et que la DDTM indique que les terres apportées sur ce terrain sont illégales.



Aujourd'hui, la déchetterie d'Hazebrouck n'est plus adaptée.

Le compte à rebours est lancé ! La DDTM bloque donc son autorisation à cause de ces remblais, ce qui est une catastrophe pour Philippe Broutele : *« Il faut absolument l'accord de la DDTM avant février sinon il faudra attendre encore un peu pour la période de reproduction et la déchetterie sera livrée fin 2027 ! »* Le président ne comprend pas : *« Nous nous engageons à redonner à ce terrain sa vocation de zone humide et on va le faire donc pourquoi nous mettre des bâtons dans les roues ? »*

Une solution très rapide. Frédéric Loiseau, le sous-préfet, a vu la DDTM mardi et promet une réunion *« dans les jours qui viennent »*. Il explique que *« des remblais ont été faits en 2010 et 2015 sans autorisation mais nous allons trouver un point de convergence pour sortir par le haut de cette affaire. »*

(1) Le SMICTOM des Flandres est en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères pour une partie des communes de Flandre intérieure.

OCTOBRE

Poubelles en Flandre : bacs sans puce, transmission des données, ces points à améliorer

Le groupe SEPUR a repris le marché de collecte des poubelles le 1^{er} août. Son PDG, Youri Ivanov, évoque les satisfactions, les problèmes rencontrés et les ajustements à apporter.



Youri Ivanov dirige Sepur, qui collecte les déchets de 10 millions de Français.

Youri Ivanov a respecté [son engagement](#). Le président de [Sepur](#), nouveau prestataire de [collecte des poubelles en Flandre Lys et en Flandre intérieure](#), était la semaine dernière au [centre d'exploitation de Strazeele](#). L'occasion d'établir un premier bilan après deux mois de service sur les réussites et les points à améliorer.

Le contrat

« *Je suis satisfait de la reprise du contrat, souligne le PDG de Sepur. Nous n'avons pas eu de mauvaises surprises et les conditions d'exploitation sont bonnes.* » Une nuance sur ce dernier point : des marquages au sol sont nécessaires sur le site de Strazeele pour améliorer la sécurité : « *Des ajustements classiques.* »

Les salaires

Victimes de la liquidation judiciaire de leur employeur [Éco.déchets](#), les 47 salariés, tous repris par Sepur, ont vu leur bulletin de paie d'août évoluer à la baisse. Deux raisons à ces fluctuations : d'une part, le non-versement des congés payés qui sera pris en charge par les AGS, conséquence de la liquidation judiciaire d'Éco.déchets ; d'autre part, le fonctionnement de Sepur. « *Auparavant, les agents étaient payés le 8 ou 10 du mois. Sepur paie le 1^{er}, mais les éléments variables comme les primes sont arrêtés aux 15. Et intégrés au salaire suivant.* »

Les bacs

Sepur a découvert lors des tournées « *un phénomène marginal* » : une cinquantaine de bacs non dotés de puces qui n'intègrent pas [la facturation établie par l'agglo Cœur de Flandre](#). « *On essaie de résorber ce problème* », garantit Youri Ivanov. Moins anecdotique, l'historique des levées et la transmission des données de l'opérateur vers la collectivité : « *Ça ne fonctionnait pas forcément très bien, on est train de comprendre ce qui posait problème. On étudiera ensuite les contestations.* » Ces soucis de transmission expliquent le retard cet été dans l'envoi des factures. « *En vérifiant les tableaux, nous avons découvert que 12 000 levées n'avaient pas été comptabilisées*, explique la vice-présidente à l'environnement de l'agglo,

Elizabeth Boulet. *Il est probable qu'il existe d'autres dysfonctionnements qu'il faudra encore résoudre... »*

Les tournées

« Des ripeurs finissent en quatre heures quand d'autres ont de grosses journées, explique Youri Ivanov. Une réflexion est en cours sur le rééquilibrage des tournées. » Un changement de calendrier, que ne souhaite pas le SMICTOM des Flandres, n'est pas à l'ordre du jour.

ÉQUIPEMENT

Pourquoi le projet de nouvelle déchetterie traîne-t-il ?

HAZEBROUCK Le projet de la future déchetterie prend du retard. En cause, des déblais illégaux et de nouvelles exigences qui décalent l'instruction du dossier.



Le site retenu pour la future déchetterie se situe rue de Vieux-Berquin.

ANTOINE JOURDET

C'est un dossier qui traîne. Et cela agace au Smictom des Flandres. Philippe Brouteele, président du Smictom, a fait un état des lieux de l'avancement du dossier de la future déchetterie d'Hazebrouck, fin septembre. Pour rappel, la déchetterie actuelle d'Hazebrouck, rue du Milieu est jugée trop petite. Un nouvel emplacement avait été retenu non loin, rue de Vieux-Berquin. Le projet est ainsi dans les cartons depuis 2021, année à partir de laquelle les premières études de maîtrise d'œuvre avaient été réalisées. Mais encore aujourd'hui, ça coince pour deux raisons : sur les dérogations espèces protégées et la compensation des zones humides. « Nous recevons des rapports de la part de la DDTM [Direction départementale des territoires et des mers], qui nous demandent toujours plus d'exigences, lance Philippe Brouteele. Ce sont des exigences considérables, on a pourtant pris les précautions en amont pour lancer les études préparatoires. Et à chaque fois, les retours mentionnent un « mais »... Il y a les mollusques, les arachnides... Tout cela est fatigant. » Sur le dossier zone humide, là aussi les retours d'expertise font traîner le dossier. Le terrain mis à disposition par la commune d'Hazebrouck doit avoir une superficie qui correspond à trois fois la superficie de la future déchetterie. Il s'agira de terrains de compensation à aménager. « Ce-

pendant, ces terrains sont aujourd'hui mis en doute par la DDTM, explique le président du Smictom. Sur l'un d'entre eux, des déblais ont été déposés. Et la DDTM juge ces déblais comme étant illégaux. »

DES DÉBLAIS JUGÉS ILLÉGAUX

Selon Philippe Brouteele, il est ainsi demandé au Smictom d'enquêter sur l'origine du dépôt de ces déblais : « Ces dépôts ont eu lieu peut-être, il y a 10 ans, ou 15 ans. » Et d'ajouter : « À chaque demande concernant la partie espèces protégées, on répond. Mais pour les déblais illégaux, on ne sait pas ce qu'on va faire. » Le président, avec ironie, suggère « nous allons peut-être devoir embaucher un détective privé ». ■

NOVEMBRE

Merville : le recyclage des textiles sera le fil rouge du prochain salon du développement durable

Le salon du développement durable aura lieu le samedi 23 novembre. Cette année, c'est la ville de Merville qui accueille le rendez-vous avec comme thème le recyclage des textiles.



Le thème du recyclage des tissus a inspiré les écoles qui participent au concours de création.

Profitez d'un accès illimité à l'ensemble de nos contenus payants !

Vos vêtements ont de la ressource ! » Voilà le slogan adopté par le [SMICTOM des Flandres](#), Territoire d'Énergie Flandre et le syndicat mixte Flandre et Lys pour la prochaine édition du [salon du développement durable](#).

Les trois syndicats ont choisi cette année de mettre l'accent sur le recyclage des textiles. « *La thématique textile est un vrai coup de gueule contre le dérapage qu'on connaît aujourd'hui* », pointe Philippe Brouteele, le président du SMICTOM, syndicat en charge de la collecte et du traitement des déchets. Dans son viseur : la fast fashion et les vêtements venus de Chine impossibles à recycler. « *Ces produits sont en train de pourrir la situation de la filière du recyclage textile.* »

Le salon, organisé samedi 23 novembre à la salle Pierre Sizaire de Merville, sera l'occasion de sensibiliser le public à la question. Les visiteurs pourront aussi découvrir comment le tissu, quand il est suffisamment de qualité, peut être valorisé.

31 exposants réunis

Les écoliers ont déjà eu l'occasion de se pencher sur le sujet. Puisque 15 classes de Flandre intérieure et de Flandre-Lys ont participé au concours de création intitulé *Crée ta photo de classe à partir de textiles de récupération*. « *Aujourd'hui, 6 % du contenu du bac des ordures ménagères contient des tissus qui doivent être recyclés. Cette exposition met en valeur ce*

qu'on peut faire avec du tissu », souligne Elizabeth Boulet, maire de Méteren et vice-présidente du SMICTOM.

31 exposants participeront au salon. On pourra y retrouver la Ressourcerie, le Relais, l'association d'insertion mervilloise Au cas où mais aussi Paperec ou Sepur, le prestataire en charge de la collecte des déchets sur le territoire. *« L'objectif est d'en savoir plus sur ce que deviennent les déchets, comment ça fonctionne, qui fait quoi... »*, liste Elizabeth Boulet.

Ateliers, collectes de textiles, de bouchons ou de petit électroménager, spectacle, table à troc sont aussi au programme du salon.

Samedi 23 novembre de 9 h à 18 h à la salle Pierre-Sizaire de Merville. Gratuit.

Le SMICTOM interpelle l'État sur les dangers de la fast fashion

« L'arrivée sur le marché de vêtements de mauvaise qualité, qu'on porte une seule fois et qu'on doit jeter, vendus sur des sites Internet chinois, est en train de pourrir la situation du recyclage du textile, a lâché Philippe Brouteele, lors de l'annonce du Salon du développement durable. Il y a tout un pan de l'économie circulaire qui est en danger à cause de ce phénomène. Toutes les associations et les entreprises d'insertion qui travaillent autour [des friperies](#), toutes celles qui récupèrent et recyclent les textiles sont en danger. Elles sont dans l'obligation de cesser leurs collectes. Il n'y a plus de recyclage possible avec ces produits-là. Je pousse un vrai coup de gueule pour défendre l'économie circulaire qui fait vivre une quantité de gens et, sans tomber dans l'ostracisme politique et économique, il faut reconnaître que c'est la Chine qui est à l'origine de tout ça. »

Jean-Luc Debert, vice-président de [Territoire d'Énergie Flandre](#) (ex-syndicat d'énergie) a abondé : *« 15 % de ces produits contiennent des polluants et on ne peut rien faire avec, sinon, les passer à l'incinérateur. C'est un peu l'obsolescence immédiate. »* Le président du SMICTOM des Flandres, Philippe Brouteele, a souhaité interpeller l'État et l'Europe : *« On demande aux collectivités de faire de plus en plus d'efforts sur le tri mais on inonde le marché de textiles et aussi de plastiques, ce qui demande du travail supplémentaire sur les chaînes de tri. Des actions sont à mener contre ces producteurs indéliçats parce que rien n'est fait actuellement. »*

Une trentaine d'exposants pour le Salon du développement durable, le 23 novembre à Merville

Organisé par le SMICTOM des Flandres en partenariat avec le Syndicat Mixte Flandre et Lys (SMFL) et le Territoire d'Énergie (TE) Flandre, le Salon du développement durable de cette

année aura pour thème le recyclage des tissus.



Le SMICTOM des Flandres, TE Flandre et le SMFL travaillent main dans la main pour l'organisation du salon.

Le premier [Salon du développement durable](#), initié par le SMICTOM des Flandres, date de 2013. Il s'était tenu à l'époque dans les locaux de l'ancienne école Jules-Ferry. Depuis il a migré dans plusieurs communes des Flandres et, pour la troisième année consécutive, il est organisé en partenariat avec le SMFL et le TE Flandre. Cette année, il a lieu dans le cadre de la Semaine européenne de réduction des déchets. Philippe Brouteele, président du SMICTOM, Jean-Luc Debert, vice-président de TE Flandre, Elizabeth Boulet, vice-présidente du [SMICTOM](#), ainsi que Joël Duyck, maire de Merville, commune qui accueille le salon, en ont dressé les lignes importantes.

Stands, exposition, troc...

Le fil rouge de cette édition 2024 : **le recyclage des tissus**. « 6 % du contenu du bac destiné aux ordures ménagères résiduelles (OMR) comprend encore des tissus qui devraient être déposés dans les points complémentaires adéquats pour être recyclés », argue Elizabeth Boulet. Une exposition apportant des conseils et des idées pour les revaloriser se tiendra donc sur le salon. Les résultats du concours de création « Crée ta photo de classe à partir de textile de récupération », auquel ont participé 15 classes du secteur, ainsi que de nombreux exposants (ils sont 31 au total) recyclant les tissus viendront renforcer cette thématique.

Par ailleurs, plusieurs collectes seront organisées sur place : textiles, linge, chaussures, de bouchons plastiques et déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE). La table à troc sera aussi de nouveau présente : « Ça génère des échanges et ça donne une seconde vie aux objets. »

Répondre aux interrogations

Il sera aussi question, par le biais des conseils des exposants et des différents ateliers, d'apporter [des réponses aux visiteurs](#) sur la maîtrise de l'énergie, la rénovation de l'habitat, les aides auxquels ils ont droit, la manière de lutter contre le gaspillage alimentaire mais aussi sur toutes les questions que chacun peut se poser au sujet du tri, de la valorisation des déchets et sur les acteurs des collectes. « L'objectif pour le citoyen, c'est aussi d'en savoir plus ! Qui fait quoi ? Comment ça fonctionne ? Que deviennent mes déchets ? Comment sont-ils triés ? L'idée c'est de le sensibiliser à ces enjeux-là ! », accentue Elizabeth Boulet.

Salon du développement durable, samedi 23 novembre, de 9 h à 18 h, salle des sports Pierre-Sizaire, rue de la Blanchisserie, à Merville. Entrée gratuite. Plus d'infos sur la page Facebook Smictom des Flandres, ou sur le web : smictomdesflandres.fr.

DECEMBRE

Coup de théâtre au SMICTOM, l'agglomération envisage de reprendre le dossier de la déchetterie d'Hazebrouck

Elle aurait dû ouvrir en 2024 mais on en est encore aux validations administratives. C'est dire si le dossier de la nouvelle déchetterie d'Hazebrouck a pris du retard. Elle a donné lieu à un échange vif entre Philippe Brouteele et Philippe Grimber.



Philippe Grimber (premier au deuxième rang) a annoncé que l'Agglomération envisageait de reprendre le dossier de la déchetterie

Par GERARD BELLENGIER (CLP)

Le sujet de la [future déchetterie d'Hazebrouck](#) a pris une tournure polémique, lundi soir, en comité du Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMICTOM) des Flandres. Philippe Grimber, vice-président de Cœur de Flandre agglomération et adjoint au maire d'Hazebrouck, a évoqué devant la trentaine d'élus présents la possibilité que l'agglomération reprenne le dossier pour qu'il soit réglé plus rapidement. Philippe Brouteele, président du SMICTOM, avait au préalable exposé les dernières démarches effectuées : « *Il y a des contraintes environnementales qui nous font tourner en rond avec en permanence des demandes de compléments de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer). On est peut-être arrivé aujourd'hui à la fin de toutes ces demandes et on a remis le nouveau dossier en espérant que cette fois il passe.* »

« On risque de louper la période des transferts »

Le président du [SMICTOM](#) n'a pas caché son agacement : « *On nous a fait des demandes, pas seulement sur les tritons crêtés et les lézards des murailles, mais aussi sur les chauves-*

souris et les araignées. Le busard des marais, c'est réglé, c'est un migrateur, il voyage. Actuellement, on est sur le métrage des zones humides, la DDTM n'était pas d'accord sur la surface compensée. Tout cela prend beaucoup de temps et ça coûte de l'argent aussi accessoirement. » Un nouveau sujet s'est fait jour, des déblais déposés sur le terrain, qui seraient illégaux selon la DDTM. La conclusion de Philippe Brouteele a refroidi l'assistance : « Sur le dossier espèces protégées, je croise les doigts, mais on risque de louper la période des transferts et il faudra à nouveau attendre un an. »



Philippe Brouteele a expliqué les déboires rencontrés dans le dossier de la nouvelle déchetterie d'Hazebrouck.

C'est alors que Philippe Grimber a réagi : « *On ne pourra plus attendre un an. La question se pose pour l'Agglo de reprendre la main sur ce dossier et voir si on peut faire plus vite, on se pose réellement la question. Force est de constater qu'aujourd'hui, [la déchetterie](#) n'a pas avancé.* »

« Vous ferez ce que vous voudrez »

Cette remarque a irrité Philippe Brouteele, qui a rappelé qu'il y a plusieurs années, la ville d'Hazebrouck qui avait bloqué l'avancement : « *Moi je veux bien, vous ferez ce que vous voudrez. Mais je l'ai quand même un peu en travers d'entendre ça. Oui, la déchetterie est urgente, mais si la commune d'Hazebrouck avait été plus réactive sur la mise à disposition d'un terrain quand vous avez dit qu'on ne pouvait pas étendre la déchetterie actuelle car il fallait agrandir la station d'épuration, on aurait avancé plus vite, on a été victimes de cela. À l'époque, une extension était prévue sur un terrain qui appartient à la ville d'Hazebrouck et qui sert aujourd'hui de dépôt. Je peux sortir les courriers de l'époque refusant que ce soit là.* »

Philippe Grimber a rappelé que la ville d'Hazebrouck avait fait les études, acheté le terrain et l'avait mis à disposition de l'agglomération : « *Je ne mets pas en cause les services du SMICTOM, mais tout ça vient reculer la mise en service de la déchetterie. Ça fait maintenant quatre ans que l'on en parle.* »

Un bilan en demi-teinte pour le salon du développement durable qui s'est tenu à Merville

« Le salon a été crescendo depuis sa création et a atteint un pic juste avant le Covid. Cette année on a fait 500 entrées, 100 de moins que l'an passé », a détaillé Elizabeth Boulet, rappelant que le salon avait eu jusqu'à 1 000 participants à La Gorgue en 2019. « On a surtout un public d'initiés, comment y amener un public de curieux ? » C'est la question qu'elle a posée aux élus présents au conseil.

La remise des récompenses aux concours des écoles contribue à y attirer des enfants et leurs parents, premier élément de réponse. S'en est suivi un débat sur le nom de [l'évènement](#), le choix de sa localisation, sans qu'une idée majeure ne se dégage. Pour le salon 2025, un appel est lancé dès maintenant aux communes afin de disposer d'une salle. L'idée de tenir le salon à Hazebrouck a notamment été évoquée.

À Noël et au Nouvel an, la collecte des déchets avancée dans trois communes

Les jours fériés ne le sont pas pour tout le monde. Ainsi, les mercredis 25 décembre et 1^{er} janvier, les ripeurs de la société SEPUR seront sur le pont. Mais la collecte sera légèrement modifiée. À Hazebrouck, la collecte des ordures ménagères n'aura pas lieu l'après-midi mais le matin. Toute la ville est concernée.

À Caestre et Méteren, la collecte des déchets recyclables de l'après-midi est avancée à la matinée et au début d'après-midi.

Dans ces communes, le SMICTOM des Flandres recommande de sortir les bacs la veille à partir de 18 h 30.

Flandre : Baudalet va collecter et traiter presque tous les déchets déposés dans les déchetteries

Lors du conseil du SMICTOM ⁽¹⁾, son président, Philippe Broutele a rendu compte des marchés passés pour la collecte des produits déposés dans les déchetteries. Sur les sept lots qui ont fait l'objet d'un nouveau contrat, la société Baudalet, basée à Blaringhem, en a remporté six. Et ce pour un chiffre d'affaires total annuel de 1 439 996€.

Baudelet va donc gérer les végétaux, le bois, les gravats, les déchets diffus, l'amiante et la ferraille. La société Paprec a été quant à elle retenue pour le lot cartons/papier, pour un chiffre d'affaires de 175 033€ par an. Les contrats sont établis pour deux ans et pourront être renouvelés deux fois.

1) Le SMICTOM, syndicat mixte intercommunal de C=collecte et de traitement des ordures ménagères des Flandres est en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères pour une partie des communes de Flandre intérieure.

Le président du SMICTOM, « oreille attentive », des riverains de la future déchetterie de Merville

Comment s'est passée cette réunion avec Philippe Brouteele ?

« Très bien, on a senti de l'écoute, une oreille attentive. Pour la première fois, on a pu s'exprimer et Philippe Brouteele comprend bien nos positions, que l'on compte maintenir. »

Est-ce qu'il a pris des engagements ?

« Il a dit qu'il ferait tout pour que [la déchetterie](#) ne se voie pas, tout en rappelant que [ce n'est pas le SMICTOM qui a choisi cet emplacement](#). »

Avez-vous appris de nouveaux éléments sur le projet de déchetterie ?

« Oui, dans le cas où les autorités autorisent sa construction et cela malgré notre recours, il nous a assuré qu'en tant que riverains, nous serions conviés aux réunions d'études. On va vraiment être intégrés au projet, par le biais de représentants, ça sera un travail commun. »

Philippe Brouteele a déjà annoncé qu'il quitterait la présidence du SIMCTOM à la fin de son mandat. Est-ce que cela vous inquiète ?

«Oui, c'est certain que si la personne qui le remplace n'est pas sur la même position, ça peut nous inquiéter. Mais on peut aussi se dire qu'il y aura peut-être un nouveau maire à Merville et qu'il ne sera pas favorable à cet emplacement.»

Est-ce que vous êtes rassurés après cet échange ?

«Pas vraiment, non. Nous, tout ce qu'on veut, c'est que la déchetterie ne se fasse pas là.»

Comment prévoyez-vous d'agir pour la suite ?

«La prochaine étape sera le recours que l'on va déposer. Ça va se faire au moment du dépôt du permis de construire.»

SOCIÉTÉ

Le collectif de riverains contre la future déchetterie écouté

MERVILLE Le président du SMICTOM, Philippe Brouteele, a reçu des membres du collectif opposé au projet de nouvelle déchetterie route de La Gorgue. Jean-Baptiste Smal est l'un des porte-parole, il revient sur l'entretien.

Comment s'est passée cette réunion avec Philippe Brouteele ?

« Très bien, on a senti de l'écoute, une oreille attentive. Pour la première fois, on a pu s'exprimer et Philippe Brouteele comprend bien nos positions, que l'on compte maintenir. »

Est-ce qu'il a pris des engagements ?

« Il a dit qu'il ferait tout pour que la déchetterie ne se voie pas, tout en rappelant que ce n'est pas le SMICTOM qui a choisi cet emplacement. »

Avez-vous appris de nouveaux éléments sur le projet de déchetterie ?

« Oui, dans le cas où les autorités autorisent sa construction et cela malgré notre recours, il nous a assuré qu'en tant que riverains, nous serions conviés aux réunions d'études. On va vraiment être intégrés au projet, par le biais de représentants, ça sera un



Les riverains ont été reçus par Philippe Brouteele au siège de la CCFL.

travail commun. »

Philippe Brouteele a déjà annoncé qu'il quitterait la présidence du SMICTOM à la fin de son mandat. Est-ce que cela vous inquiète ?

« Oui, c'est certain que si la personne qui le remplace n'est pas sur la même position, ça peut nous inquiéter. Mais on peut aussi se dire qu'il y aura peut-être un nouveau maire à Merville et qu'il ne sera pas favorable à cet emplacement. »

Est-ce que vous êtes rassurés après cet échange ?

« Pas vraiment, non. Nous, tout ce qu'on veut, c'est que la déchetterie ne se fasse pas là. »

Comment prévoyez-vous d'agir pour la suite ?

« La prochaine étape sera le recours que l'on va déposer. Ça va se faire au moment du dépôt du permis de construire. »





SMICTOM des Flandres
Centre d'Affaires l'Atrium 3.0
41 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59190 HAZEBROUCK
Tél : 03-59-68-40-06
Email : smictom@ville-hazebrouck.fr
Site internet : www.smictomdesflandres.fr